UNICEM
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

M. Philippe PERRIER
PERMAT SAS
Z.I. GENAY NEUVILLE "VERS LA DAME"
69730
GENAY

Vénissieux, le 19 décembre 2023

Objet : Positionnement dans la démarche Engagement Santé Sécurité année 2023

Cher(e) Collègue,

Vous avez inscrit votre entreprise dans la démarche engagement santé sécurité et répondu au questionnaire qui permet un positionnement au regard des quatre niveaux pour l'année 2023.

Au vu des réponses et justificatifs que vous nous avez communiqués, votre entreprise est positionnée au niveau « Confirmé » pour l'année 2023. Le nombre de points comptabilisés est de « 62 » sur un potentiel de 62, la moyenne régionale étant de « 46,81 » pour les dossiers reçus en 2023.

Pour rappel, votre entreprise en 2022 était positionnée « Avancé » avec un total de « 55 » points.

Restant à votre disposition pour tout élément complémentaire, je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes cordiales salutations.

Le Président de la Commission Santé Sécurité

Sébastien ROUX

Pour mémoire : barème ESS :
1. *Signataire de 4 à 10 points*
2. *Engagée de 11 à 30 points*
3. *Avancée de 31 à 55 points*
4. *Confirmée de 56 à 60 points*

33 rue du Dr Georges Lévy, Parc d'affaires moulin à vent, Bâtiment 51, 69200 Vénissieux
Tél. 04 78 01 15 15 - Site internet : www.unicem.fr - E-mail : pauline.kahn@unicem.fr
N° SIRET 779193200 00036 - CODE APE 911A

Tableau récapitulatif résultats de l'entreprise ESS 2023 : PERMAT SAS

Actions ou/et résultats	Nombre de points possibles	*Nombre de points comptabilisés*
▪ Signature et affichage dans chaque site de l'Engagement ainsi que des résultats annuels	4	4
▪ Mise à jour au minimum annuelle du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)	5	5
▪ Mise en œuvre d'un plan d'action annuel	5	5
▪ Présence du directeur technique à toutes les visites avec l'OEP	5	5
▪ Concertation sécurité avec les entreprises extérieures	5	5
▪ Participation du signataire à la réunion régionale Santé-Sécurité ou forum sécurité	2	2
▪ Désignation du correspondant Santé-Sécurité	2	2
▪ Communication annuelle des informations Santé-Sécurité *(dossier complet envoyé dans les délais)*	2	2
▪ Accueil sécurité pour les nouveaux arrivants	5	5
▪ Formation/sensibilisation régulière du personnel à la prévention des risques	5	5
▪ Points Santé-Sécurité mensuels avec le personnel	3	3
▪ Nombre de remarques notées dans le dernier rapport de l'OEP (partie technique) *Nota : dans le cas d'entreprise multi sites, c'est la <u>moyenne régionale</u> des remarques cumulées de tous les sites qui est prise en compte*	0 à 9 remarques : 12 Points 10 à 30 remarques : 5 Points + de 30 remarques : 0 Point	12
▪ Réduction du taux de fréquence de l'entreprise ou maintien à 0	5	5
▪ Points bonus	2	2
Total		62